

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

21 septembre 2022

OBJET :

Attribution de subventions à une
association

N° 2022-043

Nombre de conseillers :

-En exercice : 19

-Présents : 15

-Absents : 4

-Procurations : 2

-Votants : 17



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 060-216003103-20220927-2022_043-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la
Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune		X	
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel		X	Frédéric Brigaud
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix		X	Patrick Faderne
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo	X		

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

-Pour : 17 voix

-Contre : 0 voix

-Abstention : 0 voix

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A UNE ASSOCIATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-023 du 19 mai 2022 relative à l'attribution de subventions aux associations

Considérant que le conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 409 € à la coopération de l'école Louis Aragon,

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 05/10/2022

ID : 060-216003103-20220927-2022_043-DE

Considérant que la volonté que cette subvention soit finalement versée à l'association « Bougeons nous la santé »

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 2 409 € à l'association « Bougeons nous la santé » en lieu et place de la coopérative de l'école Louis Aragon

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Gregory Palandre